



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres communaux d'action sociale

Question écrite n° 27087

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en ce qui concerne l'inquiétude des CCAS-CIAS sur le maintien de l'action sociale de proximité, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Il semble que les projets de réformes en cours montrent une certaine confusion en matière de dispositifs d'aide et de soutien en direction des personnes déjà fragilisées ou/et bénéficiant des minima sociaux. L'union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCASS) se dit favorable à la clarification de compétences entre les collectivités, à l'amélioration des réponses apportées à l'usager, au renforcement des dispositifs de lutte contre l'exclusion... Mais un réel manque de concertation pourrait conduire à la remise en cause du principe même de décentralisation et de la libre administration des collectivités. Aussi, l'UNCASS souhaitent jouer un rôle dans cette démarche de clarification des ces dispositifs et faire prendre conscience de leur portée, avant de remettre en question d'éventuelles suppressions de centres communaux d'action sociale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour établir une véritable concertation avec les centres communaux d'action sociale afin d'éviter de nuire à l'action sociale de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27087

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5790

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)